

DEC212446DR08

**Décision portant nomination de M. Eric BOURHIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

**Vu** la décision n° DEC211701INP du 11 mai 2021 portant nomination de M. Christophe SINTUREL en qualité de Directeur par intérim de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 07 septembre 2020 ;

Considérant que M. Eric BOURHIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CERFOS à Caen du 15 au 17 septembre 2020 et à Orléans du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Eric BOURHIS, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, à compter du 02 octobre 2020.

M. Eric BOURHIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric BOURHIS, est placé sous l'autorité du Directeur par intérim de l'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 aout 2021

Le Directeur par Intérim  
Christophe SINTUREL

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Eric BLOND

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON